



Annulation commande avec crédit

Par **franckyjuju**, le **24/06/2010** à **14:57**

Bonjour, nous avons signé le 19 juin 2010 un contrat pour acheter une caravane. Le commercial nous a bien entendu proposé un crédit via FINANCO à 132 Euros par mois sur 60 mois. Nous avons signé le contrat et versé 359 Euros d'acompte. Mais, nous ne pouvons pas obtenir ce crédit: mon mari est en CDD, moi-même encore en période d'essai à temps partiel et nous avons déjà quelques crédits en cours. Le problème est qu'il y a une erreur dans le contrat: le commercial a mis le solde restant à payer dans la case "comptant" et a barré la case "crédit". Il ne veut pas reconnaître son erreur. Moi j'appelle cela une fraude car une vente avec un crédit est liée à l'obtention de ce crédit sinon la vente est annulée. Quel recours pouvons nous avoir, sachant que nous n'avons pas cette somme et que nous ne pouvons pas obtenir de prêt. De plus, dans les conditions du contrat, il est stipulé "nous nous réservons le droit d'annuler un ordre si les références du client s'avéraient insuffisantes". Nous venons d'envoyer une lettre en recommandé pour expliquer tout ceci et pour avoir un écrit. Dans le contrat, il est stipulé plusieurs fois le terme "en cas d'annulation", mais les conditions d'annulation ne sont pas stipulées. Que pouvons-nous faire? Merci d'avance